

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	49

CONVOCAATION

Datee	du 09/12/22
Affichée	le 09/12/22

OBJET

Printemps de la Chanson :
Tarif billetterie

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs :

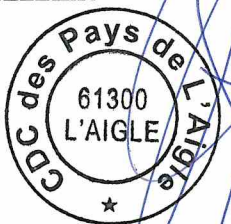
Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX
Virginie VIOLET a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Pascal SUARD
Nadège TROUILLET
Sylvie CHAUVEL-TREPIER

Absents : Marie-Odile TAVERNIER
Maïté GRANDCLÈRE
Charlène RENARD

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur DELAVALLÉE, Vice-Président délégué au Tourisme et Présence Culturelle, rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle propose, chaque année depuis 2017, des concerts, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Orne dans le cadre du Printemps de la chanson.

Pour 2023 il est programmé un concert du groupe Nerlov (Spleen Wave) le 18 mars à Crulai, avec en 1^{ère} partie MPL (chanson française).

Monsieur Delavallée indique que la billetterie se fera par internet et sur place via la plateforme Wezevent, déjà utilisée par le Conseil Départemental et la Ville de L'Aigle. Ce système a été validé par le trésorier et ne nécessite plus la mise en place d'une régie de recettes allégeant de fait les procédures administratives. Ainsi, il sera dorénavant possible pour le public de payer ses billets à l'aide d'une carte bancaire.

Il est précisé qu'une commission est appliquée sur la vente des billets (0,20 € par billet pris sur place et 0,99 € en prévente) à laquelle s'ajoute un abonnement de 240 € valable pour la vente de 1 000 billets. Cette démarche pourra donc être reconduite pour d'autres spectacles.

Il est proposé de modifier les tarifs de vente des billets pour les concerts du Printemps de la Chanson pour tenir compte notamment des coûts liés au nouveau système mis en place.

- Vu la délibération n° 2019-09-26-153 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019 fixant les tarifs billetterie pour les concerts du Printemps de la chanson,
- Considérant la nécessité de revaloriser les tarifs pour couvrir notamment la mise en place de vente des billets par la plateforme Wezevent

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
 Publié en ligne le 23/12/22
 Certifié exécutoire

Le Conseil après en avoir délibéré :

➤ **FIXE** les tarifs des billets pour les concerts du Printemps de la Chanson :

- Billet plein tarif : 15 euros
- Billet tarif réduit : 10 euros pour :
 - * étudiant
 - * demandeur d'emploi
 - * bénéficiaire du RSA
 - * détenteur d'une carte d'invalidité
- Gratuit pour les moins de 16 ans

VOTE : UNANIMITÉ

Le Président,
 Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.